L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF

Commission des FINANCES

SÉNAT

Mission « Investir pour la France de 2030 »

Projet de loi de finances pour 2027

La **mission « Investir pour la France de 2030 » constitue le support budgétaire** du déploiement de **trois générations d'investissements d'avenir** incluant, outre le troisième volet du Programme d'investissement d'avenir (PIA 3), le plan France 2030 qui constitue un plan significatif d'investissement public pluriannuel **d'un montant global de 54 milliards d'euros dont 42 milliards d'euros ont déjà été attribués** à la fin du premier semestre 2026.

Sur le **périmètre de la mission, les crédits de paiement (CP)** dont l'ouverture est proposée s'établiront à **4 milliards d'euros,** soit 9 % de moins qu'en loi de finances initiale pour 2026.

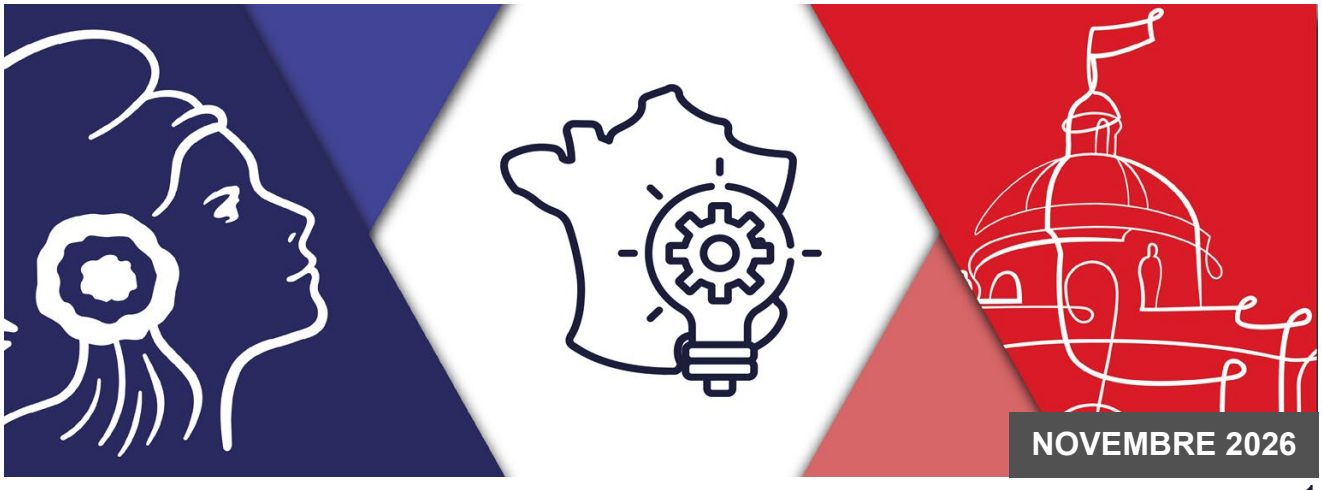
Les rapporteurs spéciaux notent que cette évolution est conforme à la trajectoire de déploiement d'une part **du troisième volet du Programme d'investissement d'avenir (PIA 3)** qui entre en **phase de mise en extinction** après la clôture de l'ensemble de ses dispositifs d'aide, et d'autre part du **plan France 2030** qui entre dans sa **phase d'achèvement** mais qui continue de connaître des besoins de décaissement élevés pour répondre **aux aides attribuées au cours des exercices précédents.**

En **premier lieu**, les rapporteurs spéciaux rappellent que le soutien public à l'investissement privé pour moderniser le tissu économique **est une nécessité au regard du risque de décrochage de la France vis-à-vis de ses principaux partenaires économiques**.

En **second lieu**, les rapporteurs spéciaux relèvent que les besoins légitimes d'investissement exigent de **corriger l'opacité structurelle du cadre de gestion actuelle** des aides du plan France 2030, notamment vis-à-vis du Parlement.

Au regard de ces éléments, les **rapporteurs spéciaux recommandent** à la commission des finances de rendre **un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission, sous réserve pour le rapporteur Nathalie Goulet de l'adoption de son amendement de crédits.**

Les **deux rapporteurs** proposent en parallèle **deux amendements portant création d'articles additionnels** pour **réduire l'opacité de gestion** du plan France 2030.



NOVEMBRE 2026

I. Les 4 milliards d'euros de crédits de paiement de la mission « Investir pour la France de 2030 » financeront la poursuite du déploiement d'un plan d'investissement nécessaire pour moderniser l'outil de production

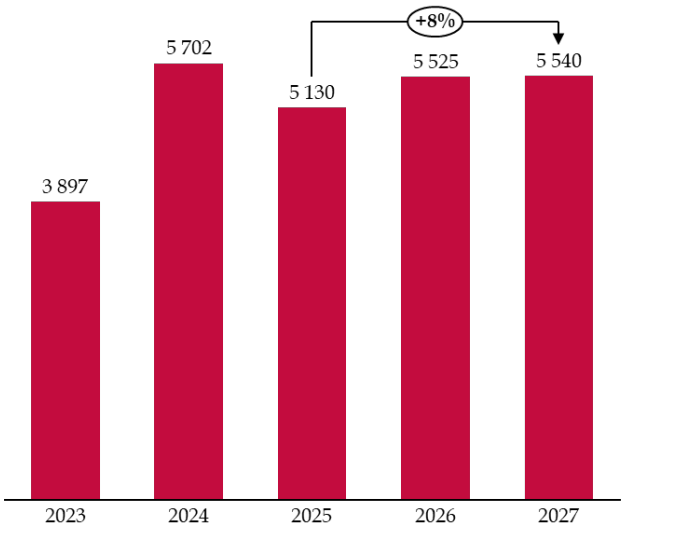
A. Le plan France 2030 poursuivra son déploiement en 2027 avec un ralentissement de l'attribution de nouvelles aides mais le maintien d'un rythme soutenu de décaissement des aides déjà attribuées

Les crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 », ne sont **pas directement versés aux bénéficiaires finaux** des aides du plan France 2030. Ils ont pour objet **d'abonder la trésorerie des quatre opérateurs** du plan auxquels a été déléguée le décaissement des aides et qui bénéficient à ce titre de **frais de gestion dont le plafond global atteint 1,1 milliard d'euros.**

Le niveau de **4 milliards d'euros de crédits de paiement (CP)** proposé pour la loi de finances pour 2027 s'explique par un double mouvement : si le plan France 2030 entre dans une **phase d'achèvement** avec un ralentissement des attributions d'aides nouvelles, les besoins de décaissement continuent d'être induits par **les aides attribuées lors d'exercices précédents**.

Rythme de décaissement des aides du plan France 2030

(en millions d'euros)



Source : commission des finances, d'après les données du SGPI

B. Les effets positifs du plan France 2030 en matière de redressement de la croissance potentielle justifient d'engager une réflexion sur le financement public de l'innovation après 2030

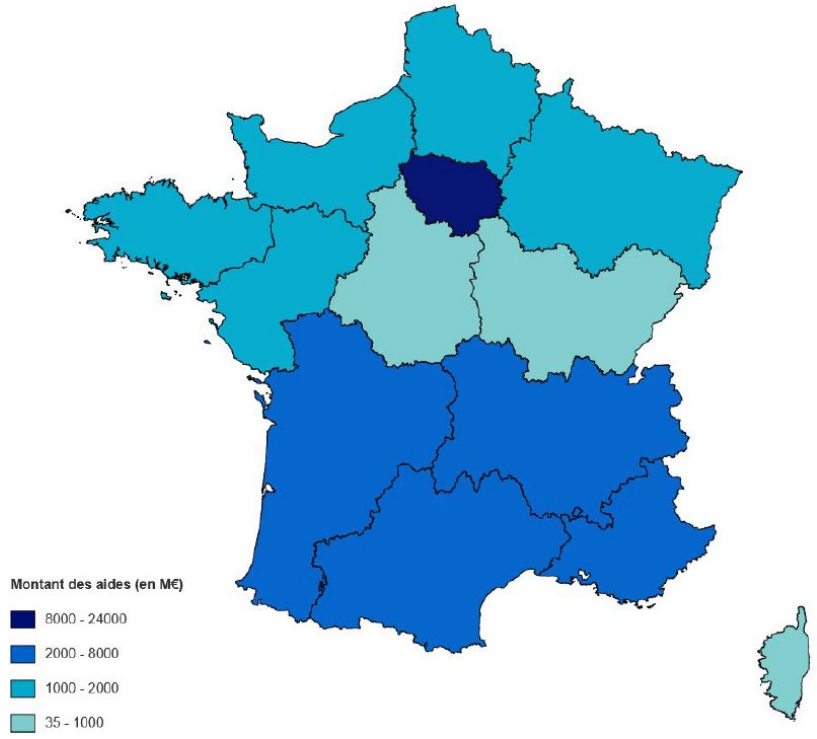
Depuis son lancement en octobre 2021, le plan France 2030 a eu un effet significatif en faveur de la modernisation du tissu économique, en soutenant **6 900 bénéficiaires finaux** répartis sur l'ensemble du territoire.

Les premières évaluations réalisées sur le plan France 2030 témoignent de l'efficacité des aides du plan pour **créer un effet d'entraînement au service du redressement de la croissance**

potentielle française, notamment en modernisant l'outil de production. Alors que le Comité de suivi des investissements d'avenir mesure un effet de levier de 1,3 pour les aides du plan, la Direction générale du Trésor estime les gains de croissance **entre 0,4 et 0,6 point de pourcentage** à horizon 2030.

Répartition territoriale des aides du plan France 2030

(aides attribuées en millions d'euros)



Source : commission des finances, d'après les données du SGPI

II. Le cadre de gestion actuel ne permet pas une gestion transparente des aides du plan France 2030

L'opacité structurelle du cadre de gestion extrabudgétaire du plan France 2030 est **constatée depuis plusieurs années**. Les **critiques répétées de la commission des finances du Sénat** sur le manque de transparence dans le déploiement du plan ont récemment été corroborées par un **rapport de la Cour des comptes** publié en octobre 2026.

A. Une gestion opaque quant à la programmation des aides

Les rapporteurs spéciaux regrettent que **la décorrélation entre la maquette budgétaire et la maquette opérationnelle** du plan France 2030 se traduise par une absence totale de reddition de comptes au Parlement sur **les réallocations opérées par le Gouvernement entre les verticales prioritaires d'investissement** identifiées dans le cadre du plan, dont notamment un **exercice de reprogrammation unilatérale intervenu en octobre 2026**.

B. Une gestion également opaque quant à l'efficacité de son déploiement

Les rapporteurs spéciaux relèvent également qu'il est incompréhensible que le Gouvernement ait fait le choix de **ne pas rendre public les résultats du « tableau de bord » du**

déploiement du plan France 2030, qui fait l'objet d'un suivi récurrent sans être transmis spontanément aux rapporteurs spéciaux ni joint à la documentation budgétaire alors même que ce suivi permet d'identifier des points de faiblesse dans le déploiement du plan **notamment en matière de délai d'instruction des dossiers.** Quant aux résultats obtenus du fait des investissements engagés, **les failles dans les systèmes de cybersécurité de plusieurs institutions publiques identifiées en 2026** démontrent le caractère inachevé de la **stratégie d'accélération dans la cybersécurité** financée notamment par le plan.

C. Un suivi rendu difficile par les risques d'enchevêtrement avec les autres missions du budget général

Les rapporteurs spéciaux soulignent que la lisibilité du plan France 2030 et la capacité du Parlement à apprécier sa pertinence sont affaiblies par l'existence de **schémas de financement concurrents** par la mission « Investir pour la France de 2030 » et d'autres mission du budget général. À titre d'illustration, les aides à la décarbonation de l'industrie sont réparties entre le plan France 2030 à hauteur de 60 % et la mission « Économie » à hauteur de 40 % ce qui fait **obstacle à une appréciation globale du dispositif dans le cadre de chacune de ces missions.**

Pour tirer les conséquences de l'opacité de gestion du plan France 2030 et au regard de la crise que traverse les finances publiques, **le rapporteur Nathalie Goulet propose** un amendement qui prévoit de **réduire les crédits de paiement de la mission à hauteur de 600 millions d'euros** pour suspendre le déploiement du plan tant que sa gestion n'aura pas été profondément restructurée.

Par ailleurs, les deux rapporteurs spéciaux présentent deux amendements portant articles additionnels rattachés à la mission qui prévoient, d'une part, de créer une obligation **d'information préalable du Parlement avant toute reprogrammation** des aides du plan entre les objectifs et leviers et, d'autre part, **d'enrichir les informations** qui sont intégrées de manière obligatoire à la **documentation budgétaire**.

Réunie le 5 novembre 2026, sous la présidence de M. Thierry Cozic, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits de la mission tels que modifiés par un amendement minorant ses crédits de paiement de 600 millions d'euros. Par ailleurs, elle a adopté deux amendements portant articles additionnels rattachés à la mission « Investir pour la France de 2030 » après l'article 82 renforçant les obligations d'information du Parlement sur le plan France 2030.

POUR EN SAVOIR PLUS

Note de présentation des crédits de la mission « Investir pour la France de 2030 »



Thierry COZIC
Président
Sarthe
Socialiste, Écologiste et Républicain



Nathalie GOULET
Rapporteur spécial
Orne
Union Centriste et Indépendants



Alexandre OUIZILLE
Rapporteur spécial
Oise
Socialiste, Écologiste et Républicain

secretariat.finances@senat.fr 01.42.34.23.28 www.senat.fr